



2023/

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2023/024

**Objet : Autorisation de signature du protocole de sortie du service  
commun Archives**

**Séance du lundi 13 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35

Présents à la  
séance : 24

Excusés

représentés : 8

Absents : 3

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani<sup>5</sup>, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier<sup>3</sup>, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi<sup>6</sup>, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo<sup>4</sup>, Dounia Lebig<sup>1</sup>, Nejla Toptas<sup>2</sup>, Christian Amar Henni, José Peres<sup>7</sup>, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<sup>1</sup> Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>2</sup> Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à V. Gauthier

<sup>3</sup> Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>4</sup> Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>5</sup> Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>6</sup> Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour

<sup>7</sup> A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
13 février 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/024

**Objet : Autorisation de signature du protocole de sortie du service commun Archives**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1421-2 et suivants et L 5211-4-2,

**VU** le Code du patrimoine et notamment ses articles L 212-6 et suivants relatifs aux archives publiques des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2015/181 du 28 mai 2015 relative à la mutualisation des archives et de la documentation,

**VU** la délibération n°2018/223 du 28 juin 2018 relative à l'autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du service Commun Archives et Documentation,

**VU** la délibération n°2020/131 du 2 juillet 2020 autorisant la signature de la convention transitoire de gestion du service commun archives et documentation,

**VU** la délibération n°2022/231 en date du 30 juin 2022 mettant fin au service commun Archives avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud-Seine-Essonne-Sénart,

**VU** la délibération n°2022/256 en date du 30 juin 2022 relative à la création des emplois et actualisation du tableau des effectifs,

**VU** la convention en date du 5 octobre 2015 relative à la création d'un service commun Archives et Documentation entre la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et les villes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis et Villabé, prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 par l'avenant n°1,

**VU** la convention de service commun Archives Documentation pour la période 2021-2025, conclue avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud-Seine-Essonne-Sénart,

**VU** l'avis du Comité technique en date du 16 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a approuvé le principe du retrait du service commun Archives-Documents pour la partie archives,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser cette sortie du service commun par la signature d'un protocole de sortie,

**APRES DELIBERATION**

**APPROUVE** le protocole de sortie du service commun d'Archives.

2023/

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce protocole, annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 22 FEV. 2023

Publié le : 22 FEV. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois

à compter de sa publication et de sa modification.



**2023/**

